



**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SEANCE DU
22 SEPTEMBRE 2014**

Le Conseil de direction, réuni le lundi 22 septembre 2014 à 8h30 en salle François-Goguel,

- a procédé, par 23 voix pour et 3 bulletins blancs, à l'élection de Madame Solène Delusseau-Jelodin en qualité de vice-présidente étudiante du Conseil de direction ; mention informative, un membre du Conseil de direction absent au moment du vote
- a approuvé, par 20 voix pour et 7 abstentions, la création des 3 *Executive Masters* suivants :
 - « Digital Humanities »
 - « Energie, Environnement et Régulation »
 - « Gouvernance métropolitaine »
- a rejeté, par 20 voix contre et 7 pour, la proposition de l'UNEF visant à supprimer le paragraphe suivant de l'amendement relatif à l'article 10 du règlement de scolarité :
« *L'accès à tous les programmes de master dispensés en langue anglaise requiert le niveau C1 en anglais.* »
- a approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 10 du règlement de scolarité comme suit :

L'anglais est une langue enseignée et de travail, commune à l'ensemble des élèves. L'apprentissage de l'anglais est réalisé par le biais d'enseignements en présentiel, d'enseignements en e-learning et par des tutorats de langue. L'enseignement de l'anglais est organisé par groupes de niveaux croissants : A1, A2, B1, B2, C1, C2 correspondants aux niveaux du Cadre Européen de Référence des Langues. Chaque niveau est déterminé par une charte définissant les compétences linguistiques attendues. L'obtention du diplôme de Master est conditionnée à la validation d'un niveau en anglais au moins équivalent au niveau C1 du Cadre Européen de Référence des Langues.

Les élèves du Collège universitaire de Sciences Po ayant obtenu le niveau C1 d'anglais lors de la deuxième année garderont le bénéfice du niveau C1 lors de leur diplomation de master à deux conditions : avoir suivi un cursus de master enseigné en anglais ou avoir suivi et validé un cours d'anglais ou en anglais (niveau 4). Les élèves se verront alors crédités de manière rétroactive de 6 crédits ECTS au moment de la diplomation. Cette disposition s'étend aux élèves admis directement en M1.

Sciences Po prend en charge financièrement à concurrence d'une seule fois dans la scolarité d'un élève qui en ferait la demande la certification externe menant au niveau C1 en anglais, et ce dans les conditions tarifaires prédéfinies avec ses partenaires.

L'accès à tous les programmes de master dispensés en langue anglaise requiert le niveau C1 en anglais.

Afin de faciliter l'accès au niveau C1 lors de la diplomation, le niveau B2 en anglais est recommandé pour les étudiants admis en première année de master à Sciences Po.

- a adopté, par consensus, le procès-verbal de la séance du 30 juin sous réserve de modifications ultérieures.

Fait à Paris le



Renaud DEHOUSSE

Président du Conseil de direction de l'IEP